



septembre 2021

TRANSFRONTALIER LE TRAVAIL DETACHÉ, UNE ACTIVITÉ DE PREMIER PLAN AU GRAND-DUCHÉ

Avec 210 000 frontaliers en mars 2021, le Luxembourg est une place forte du travail frontalier en Europe. Mais l'ampleur du phénomène frontalier masque une autre réalité, moins connue : rapporté à sa taille, le Grand-Duché est aussi un acteur de premier plan en Europe concernant le travail détaché, avec près de 80 000 détachements déclarés en 2018.

Dans un pays où les besoins en main-d'œuvre sont immenses, ce constat peut surprendre... et interroger : quel volume de travail cela représente-t-il ? Quels secteurs sont concernés ? Quels intérêts pour les entreprises luxembourgeoises, et quels impacts, notamment sur les pays voisins ?

Les grands principes du travail détaché et le cas singulier du Luxembourg

Dans le cadre de la coordination de la sécurité sociale à l'échelle européenne, la règle générale veut qu'une personne ne dépende de la législation que d'un seul État membre. Dans le cadre du détachement, le règlement européen identifie 3 principaux cas de figure :

- une personne exerçant une activité ponctuelle dans un autre État membre (Article 12 du règlement de base), dans la limite de 24 mois pour une même personne ;
- une personne exerçant une activité dans au moins deux États membres (Article 13), sans limite de durée ;
- les autres cas, y compris les fonctionnaires internationaux (Article 16).

Détachements déclarés par pays

Origine du détachement	Nb de détachements déclarés				Taux de détachement (en % des actifs occupés)
	Art. 12	Art. 13	Art. 16	Total	
Allemagne	409 340	60 785	4 345	474 470	1,1
Belgique	76 596	59 451	527	136 574	2,7
France	117 739	359	655	118 753	0,4
Luxembourg	64 301	14 345	1 185	79 831	16,0*

Source : Commission Européenne, Eurostat, STATEC, calculs AGAPE

* Pour le Luxembourg, le calcul est réalisé en intégrant les frontaliers aux actifs résidents

En 2018, près de 80 000 détachements ont été déclarés au Luxembourg, soit les 2/3 des détachements déclarés en France, qui compte 50 fois plus d'actifs. Rapporté au nombre d'actifs (y compris les frontaliers pour le

Grand-Duché), **le poids des détachements** (16% des actifs) **est bien plus élevé au Luxembourg que chez ses voisins**. Si l'on appliquait au Grand-Duché les ratios de ses voisins, les 80 000 détachements déclarés nécessiteraient une population de 3 à 19 millions d'actifs... au lieu de 500 000 (310 000 actifs résidents + 190 000 frontaliers en 2018).

Le Luxembourg, un acteur de 1^{er} plan en Europe pour le détachement de travailleurs

Avec 64 300 détachements depuis le Luxembourg (au titre de l'article 12) pour seulement 36 479 détachements vers le Grand-Duché, **le Luxembourg est un émetteur net de travailleurs détachés** : avec un solde de +27 800 détachements, ce dernier se classe au 8^{ème} rang européen et fait figure d'exception, puisque les autres pays émetteurs nets de travailleurs détachés sont en Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie) ou de l'Est (Pologne, Slovaquie, Hongrie, etc.)

La quasi-totalité des détachements (art. 12) depuis le Luxembourg (90%, soit 57 500) sont effectués en direction des pays directement frontaliers, principalement la Belgique (24 500) et la France (22 500).



Détachements déclarés par secteur d'activité

Secteur	Nb de détachements déclarés			Part dans les détachements (%)
	Art. 12	Art. 13	Total	
Construction	22 365	1 273	23 638	30,1
Finance, assurance, immobilier, services de soutien	17 021	1 652	18 673	23,7
Intérim	10 415	1	10 416	13,2
Industrie	7 601	2 275	9 876	12,6
Transport – entreposage	1 758	6 948	8 706	11,1
Commerce	2 414	585	2 999	3,8
Autres secteurs	2 727	1 611	4 338	5,5
Total	64 301	14 345	78 646	100,0

Sources : Commission Européenne, calculs AGAPE

Depuis le Luxembourg, les détachements déclarés concernent principalement les secteurs de la construction, de la finance/assurance/immobilier/services de soutien, de l'intérim et de l'industrie qui concentrent 80% des détachements déclarés depuis le Luxembourg.

Avec un niveau de détachements dans la construction comparable à celui de la Roumanie ou l'Autriche, une 1^{ère} place en Europe pour les détachements dans les services financiers/immobiliers/de support et la 2^{ème} dans le secteur de l'intérim, force est de constater que **le Luxembourg a une activité de tout premier plan en Europe dans l'émission de travailleurs détachés.**

Et cette situation a de quoi interpellier : **avec 90% des détachements réalisés dans les pays voisins, quelle est la proportion de frontaliers dans ces détachements ?** Combien de contrats signés au Luxembourg dans la construction, l'industrie, l'intérim, ou les services financiers sont en réalité prestés de l'autre côté de la frontière ? Car il peut être tentant pour une entreprise située au Luxembourg de proposer un détachement à un frontalier, l'employeur n'ayant alors aucun frais de logement à assumer, et bénéficiant du faible niveau de charges au Luxembourg s'appliquant sur un salaire net plus bas qu'au Luxembourg (aligné sur ceux de son lieu de travail)...

Pour en savoir + Rapport de la Commission Européenne : <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=22302&langId=en>

Travailleurs détachés depuis le Luxembourg : quelle force de travail ?

Le nombre de détachements n'est pas forcément égal au nombre de personnes concernées, une même personne pouvant réaliser plusieurs détachements à l'étranger, comme par exemple un intérimaire inscrit au Luxembourg et envoyé en mission en Lorraine.

Estimation du volume de travail lié au détachement

	Art. 12	Art. 13
Nombre de détachements déclarés	64 301	14 345
Nombre de personnes concernées	18 534	12 097
Nb de contrat / personne	3,5	1,2
Durée moyenne de contrat	12 jours	308 jours
Nb de jours prestés	778 428	3 725 900

Source : Commission Européenne, calculs AGAPE

Au titre de l'article 12, le détachement concerne environ 18 500 personnes, mais qui cumulent un nombre important de contrats, 3,5 en moyenne, soit le double de la moyenne européenne (1,8). En revanche, au titre de l'article 13, le Luxembourg se situe dans la moyenne européenne (1,2 contrat par personne). **La pratique sur le détachement au titre de l'article 12 (multiplication de contrats courts) semblerait donc davantage imputable à des pratiques économiques hors norme, qu'à une spécificité liée à la petite taille du pays**, qui n'existe pas dans le cadre de l'article 13.

Au final, **le détachement depuis le Luxembourg représente 4,5 millions de jours de travail**, soit un équivalent de **12 800 ETP pour 30 600 personnes**. Ce qui fait du Grand-Duché **le pays européen au plus fort taux de travailleurs détachés** (6% des actifs résidents et frontaliers en 2018), loin devant la Slovénie (3%) et alors que la part du travail détaché reste faible à l'échelle de l'Union Européenne (0,4% des actifs).

Un phénomène qui n'est pas sans conséquence sur les pays voisins

Avec 12 800 ETP et 4,5 millions de journées de travail prestées à 90% dans les pays voisins, ce sont autant de journées de travail et de compétences qui à la fois « bénéficient » et « échappent » aux entreprises installées près de la frontière.

Mais c'est aussi autant de fiscalité locale, d'impôt sur le revenu (sauf si le détachement dépasse 183 jours) et de cotisations sociales qui sont captées par le Grand-Duché aux dépens de ces territoires.

La France concentrant 35% des détachements depuis le Luxembourg, **ils seraient ainsi 4 500 (soit l'équivalent de l'usine Sovab à Batilly) à exercer une activité côté français pour le compte d'une entreprise implantée au Grand-Duché.** D'après les estimations de la Fondation IDEA*, **3 500 frontaliers seraient détachés (4% des frontaliers), soit les 2/3 des détachements vers la France depuis le Luxembourg.**

* Source : <https://www.fondation-idea.lu/2019/04/30/combien-y-a-t-il-vraiment-de-travailleurs-frontaliers-au-luxembourg/>

Avec 6% d'actifs (déclarés) détachés, le Luxembourg est le pays de l'UE qui « exporte » la plus grande part de sa main-d'oeuvre, quand ses entreprises peinent à recruter et que ses besoins en logements ne sont pas couverts.

Si la réglementation de l'UE sur le détachement vise à éviter un dumping social depuis l'Europe de l'Est, elle profite aussi (en proportion de sa taille) à l'un de ses pays les plus riches.

On ne peut donc pas exclure que des entreprises créent des filiales au Luxembourg, améliorant leur compétitivité par un recours au détachement, au détriment des pays voisins.